



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/19956
23 juin 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**LETTRE DATEE DU 22 JUIN 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

D'ordre de mon gouvernement, et suite aux lettres que je vous ai adressées concernant les attaques de toutes sortes perpétrées par l'Iraq contre des centres exclusivement civils, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les toutes dernières violations par l'Iraq du droit international et des principes humanitaires.

1. Le 19 juin 1988, à 14 h 20, des avions iraqiens ont bombardé le village de Mish-Khas (Ilam) provoquant de nombreux dégâts matériels sur les terres agricoles des paysans de la région.
2. Le même jour, à 19 h 5, un autre village de la région d'Ilam a été bombardé par des avions iraqiens.
3. Le même jour encore, à 19 h 15, les alentours de la ville d'Ilam ont été bombardés.
4. Le 20 juin 1988, à 15 heures, des avions iraqiens ont bombardé le village de Sarni (Ilam), tuant un civil et en blessant trois autres.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent par intérim,

(Signé) Mohammad Ja'afar MAHALLATI